**Maître Edasso Rodrigue Bayala**

Ministre de la Justice et des Droits humains,

chargé des Relations avec les Institutions, Garde des Sceaux

Ministère de la Justice et des Droits Humains,

chargé des Relations avec les Institutions (MJDHRI)

01 BP 526, Ouagadougou, Burkina-Faso

Email: amba.paris@diplomatie.gov.bf

|  |
| --- |
| **[Partie à remplir par l’expéditeur]****Nom :** **Prénom :** **Adresse :** |

**Objet : Demande de libération immédiate des militants Amadou Sawadogo et Miphal Ousmane Lankoandé**

Monsieur le Ministre,

À la suite d’informations rendues publiques par l’ACAT-France, je tiens à vous faire part de ma plus vive préoccupation concernant la disparition d’Amadou Sawadogo et de Miphal Ousmane Lankoandé, deux membres éminents du mouvement citoyen burkinabè *« Balai citoyen »*, arrêtés respectivement les 20 et 30 mars 2025 à Ouagadougou, et dont les familles sont sans nouvelles depuis.

Amadou Sawadogo a été vu pour la dernière fois le 21 mars 2025, alors qu’il répondait à une convocation au service régional de la sûreté de l’État. Le 30 mars, Miphal Ousmane Lankoandé, secrétaire exécutif du *« Balai citoyen »*, a été quant à lui enlevé en pleine rue par des gendarmes en civil, sous les yeux de son épouse. Il revenait tout juste d’un séminaire au Bénin, organisé par la Fondation de l’innovation pour la démocratie. Depuis lors, aucune information n’a permis de les localiser ou de connaître leur état de santé.

Le silence des autorités concernant leur sort laisse fortement présumer qu’il s’agit de disparitions forcées, en violation du droit international et des engagements souscrits par le Burkina Faso. Le Burkina Faso est en effet partie à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées depuis décembre 2009, ce qui l’oblige à prévenir ces pratiques, à enquêter sur toute disparition, à poursuivre les auteurs, et à garantir réparation aux victimes et à leurs proches.

C’est pourquoi je vous exhorte, Monsieur le Ministre, à :

* Révéler immédiatement le lieu de détention d’Amadou Sawadogo et de Miphal Ousmane Lankoandé ;
* Garantir leur libération immédiate si aucune charge légale ne justifie leur privation de liberté ;
* Mener une enquête rigoureuse, indépendante et impartiale sur leur enlèvement, et engager des poursuites contre les responsables.

En vous remerciant par avance de l’attention que vous porterez à cette requête urgente, je vous prie d’agréer, Monsieur le Ministre, l’expression de ma haute considération.

Copie : Son Excellence Monsieur Remis Fulgance Dandjinou, Ambassadeur du Burkina Faso en France, 159, boulevard Haussmann 75008 Paris